

AOÛT 2017

Proximité

LE BULLETIN D'INFORMATION DE LISEA

ZOOM SUR LA CAMPAGNE DE MESURES ACOUSTIQUES

écoute

dialogue

expertise

transparence

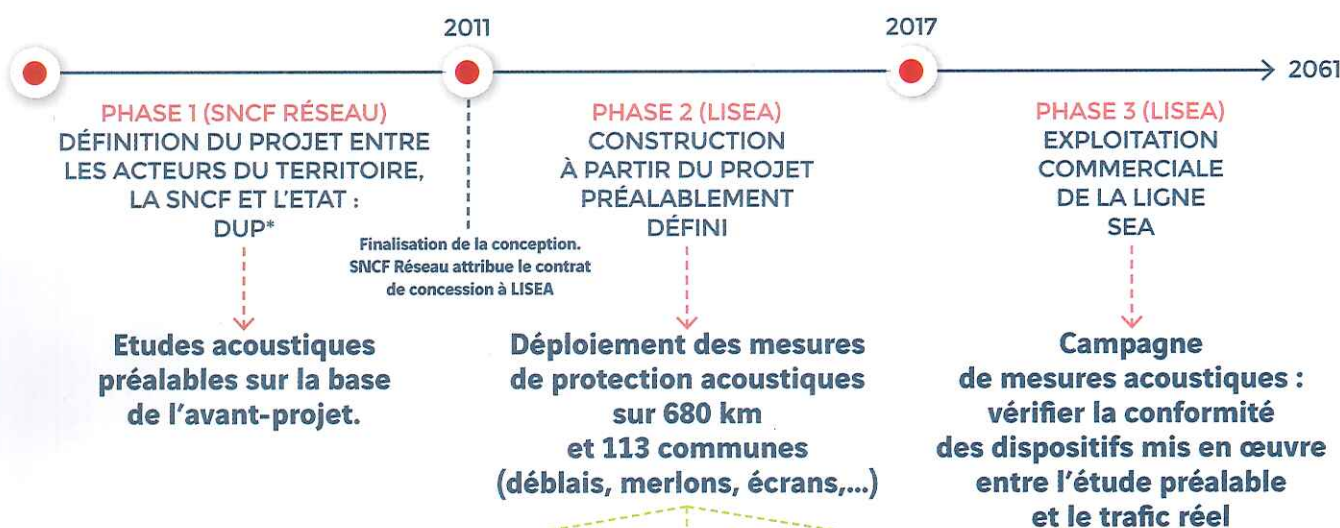
Conformément à ses engagements contractuels, LISEA, le concessionnaire de la LGV SEA Tours-Bordeaux, réalise dès le mois de septembre des mesures acoustiques afin de vérifier les études préalables réalisées en amont de la construction de la ligne.

LISEA poursuit la concertation directe et permanente avec les acteurs des territoires. **Ecoute des riverains, transparence et identification des points de mesures** sont au cœur de la démarche.



Rappel

LES GRANDES ÉTAPES DE LA CONCERTATION



CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les seuils réglementaires à prendre en considération dans le cadre des projets ferroviaires sont fixés par l'arrêté du 8 novembre 1999.

La réglementation impose une limite :

60 dB(A) en moyenne (6h-22h)

55 dB(A) en moyenne (22h-6h)

Protection par butte de terre



Protection par écran anti-bruit



Déblai



*Déclaration d'Utilité Publique